

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Analyste criminel adjoint, P-2

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES :	10 décembre 2019
DATE DE PUBLICATION :	11 novembre 2019
UNITÉ ADMINISTRATIVE :	Bureau du Procureur
LIEU D'AFFECTATION :	Arusha
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT :	19-ING-RMT-126643-R-ARUSHA (R)

---

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

---

## Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein du Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), à la division d'Arusha. Le titulaire du poste travaille sous la supervision directe des juristes.

**\*Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget.**

## Responsabilités

- Le titulaire du poste effectue des analyses approfondies des éléments de preuve et des dossiers des affaires concernant des personnes accusées.
- Il mène des recherches et prépare des rapports stratégiques sur les fugitifs accusés de violations graves du droit international humanitaire.
- Il informe par écrit et oralement le(s) juriste(s) et le Procureur.
- Il préserve la sécurité et la confidentialité des informations en veillant au respect des directives en matière de sécurité et des procédures sécurisées en ce qui concerne le matériel stocké dans des bases de données informatiques, fixes et portables.
- Il veille à préparer et à présenter en temps utile et de façon précise les recherches sur des informations brutes recueillies par les enquêteurs.
- En collaboration avec le(s) juriste(s), il aide à l'élaboration des stratégies d'enquête : en identifiant les cibles appropriées à l'issue de recherches et d'analyses ; en établissant les liens entre les cibles, les groupes, l'organisation, les lieux ; en identifiant des tendances dans le comportement des cibles, des groupes et des organisations présentant un intérêt.
- Il s'acquitte des autres tâches qui peuvent lui être confiées.

## Compétences

- **Professionnalisme** — Le titulaire du poste a une bonne connaissance et compréhension des théories, concepts et méthodes applicables dans l'exercice de poursuites pénales contre des dirigeants politiques. Il a une aptitude démontrée à la recherche, à l'analyse et à la résolution des problèmes, et notamment la capacité de cerner les difficultés et de participer à leur résolution. Il a une bonne connaissance et une bonne expérience de l'exploitation de divers moyens de recherche, y compris des sources électroniques, des télécommunications et des sources financières. Il a une bonne connaissance de la justice pénale internationale et des faits relatifs aux affaires qui pourraient être portées devant le Mécanisme. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations. Il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet. Il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés. Il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels. Il persévère face aux obstacles et aux difficultés. Il conserve son calme dans les situations de crise.
- **Esprit d'équipe** — Le titulaire du poste collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution. Il sollicite les apports en appréciant à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun ; il se montre disposé à apprendre des autres. Il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier. Il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec son point de vue. Il partage les réussites de l'équipe et assume sa part de responsabilité dans ses échecs.
- **Planification et organisation** — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Il hiérarchise les activités et les tâches urgentes et adapte les priorités en fonction des besoins. Il prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien. Il tient compte des risques et des imprévus dans la planification. Il suit l'exécution des projets et les modifie s'il y a lieu. Il tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

---

## QUALIFICATIONS

### Formation :

Diplôme universitaire supérieur en droit (du niveau d'un master ou équivalent), de préférence avec une spécialisation en droit pénal ou en droit international. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur. Un diplôme d'enquêteur judiciaire délivré

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

par une école de police reconnue ou un établissement similaire conjugué à trois (3) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

## Expérience professionnelle :

Au moins deux (2) années d'expérience professionnelle, assortie d'une progression des responsabilités, dans des travaux d'analyse et de renseignement ou dans des enquêtes pénales. Des connaissances informatiques confirmées sont indispensables.

## Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais à l'oral comme à l'écrit est indispensable. La connaissance pratique du français est souhaitable.

## Méthode d'évaluation :

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique qui sera suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

---

## Remarque importante :

Les membres du personnel de l'ONU actuellement en exercice à des postes de catégories G et FS et qui remplissent les conditions requises sont autorisés à postuler à titre exceptionnel. S'ils sont sélectionnés, certaines conditions s'appliqueront. Toutes les offres d'engagement sont subordonnées à l'approbation du budget.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. \*Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

## REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

---

## Gratuité :

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

## Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalable sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

---

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

## COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

---